ANNEXE I

Numéro tarifaire	Designation des marchandises	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif de préférence général
			8
	-Autres:		
5904.91.00	Dont le support est constitué par un feutre aiguilleté ou un nontissé	25%	16.5%
5904.92.00	Dont le support textile est constitué autrement	25%	16.5%
5905.00	Revêtements muraux en matières textiles.		
5905.00.10	De jute renforcé de papier	11.3%	En fr.
5905.00.91	Renforcés d'un support de papier peint (papier de tenture), étant ou		
	non enduits ou pré-collés	7.5%	En fr.
5905.00.99	Autres	22.5%	15%
59.06	Tissus caoutchoutés, autres que ceux du nº 59.02.		
5906.10	-Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20cm		
5906.10.10	Tissus ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	22.5%	15%
5906.10.20	Tissus contenant des fibres synthétiques ou artificielles	25%	16.5%
	-Autres:		
5906.91	De bonneterie		
5906.91.10	Tissus ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	22.5%	15%
5906.91.20	Tissus contenant des fibres synthétiques ou artificielles	25%	16.5%
5906.99	Autres		
5906.99.10	Tissus ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	22.5%	15%
5906.99.20	Tissus contenant des fibres synthétiques ou artificielles	25%	16.5%
5907.00	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues.		
5907.00.11	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts:	11 207	7.50
5907.00.11	Toiles ciréesAutres, tissus ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	11.3% 22.5%	7.5% 15%
5907.00.13 5907.00.20	Autres, tissus contenant des fibres synthétiques ou artificiellesToiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages	25%	16.5%
	analogues	22.6%	x
5908.00.00	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés.	22 207	v
	trocted servant a feur raprication, meme impregnes	22.2%	X